

LUNDI 23 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie de CRAVANT LES COTEAUX, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire

Etaient présents : MM BAUDRY- GOURON- BASILE- PION- FOUSSARD- HOURDOU- MENIER- LASSIER- ALLIET-JACQUELIN- MMES BRUNET BREYAULT- LOUP et COMBEAU.

Etait absent excusé ayant donné pouvoir : Mr BRIAND à Mr FOUSSARD- Mr VILLEMAINE à Mr PION

Etait absent excusé : /

Est désigné secrétaire de séance : Mme LOUP

I-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr GOURON Stéphane

Après s'être fait présenter le budget unique ASSAINISSEMENT de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice -1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014**, y compris la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2014**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

II-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Mr GOURON Stéphane, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2014 qui s'établit ainsi:

EXPLOITATION

Dépenses : 62 730.60 €

Recettes : 87 832.94 €

Excédent de Clôture

Cumulé : 44 603.16 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 55 304.93 €

Recettes : 41 078.79 €

Restes à réaliser : 0 € (Dépenses)

0 € (Recettes)

Besoin de financement : 14 226.14 €

Hors de la présence de Mr BAUDRY, Maire, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le Compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2014.

III- ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le CA de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

- constatant que le CA fait apparaître un excédent de :

44 603.16

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent antérieur reporté : 31 936.33

Virement à la section d'investissement : 15 000.00

RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	12 666.83
Résultat cumulé :	44 603.16
Déficit résiduel à reporter à la	
Couverture du besoin de financement	
Compte 1068 :	14 226.14
Affectation à l'excédent reporté	
(report à nouveau – créateur- lg 002) :	30 377.02

IV – BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le conseil municipal arrête ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2015 :

Dépenses d'Exploitation :	86 166.02
Recettes d'Exploitation :	86 166.02
Dépenses d'Investissement :	58 645.14
Recettes d'Investissement :	58 645.14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le budget ASSAINISSEMENT 2015 ainsi arrêté.

V-APPROBATION COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr GOURON

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice -1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014**, y compris la journée complémentaire;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2014**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VII- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de Mr GOURON, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi:

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	402 505.45 €
Recettes :	565 618.81 €
Excédent de Clôture	
Cumulé :	163 113.36 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	89 568.16 €
Recettes :	107 566.45€

Restes à réaliser :	59 816.00 € (Dépenses)
	12 800.00 € (Recettes)
Besoin de financement :	29 017.71 €

Hors de la présence de Mr BAUDRY, Maire, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le Compte administratif 2014.

VIII – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – COMMUNE

Le conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le CA de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
- constatant que le CA fait apparaître un excédent de : 163 113.86
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté :	49 883.71
------------------------------	-----------

Virement à la section d'investissement :	102 228.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent :	113 229.65
Résultat cumulé :	163 113.86
Déficit résiduel à reporter à la Couverture du besoin de financement	
Compte 1068 :	29 017.71
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur- lg 002) :	134 095.65

IX – BUDGET COMMUNE 2015

Le conseil municipal arrête ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2015 :

Dépenses de fonctionnement :	634 956.65
Recettes de fonctionnement :	634 956.65
Dépenses d'Investissement :	303 237.00
Recettes d'Investissement :	303 237.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le budget 2015 ainsi arrêté